

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical	
SEANCE DU 25 MAI 2022 à 10h30	
Date de convocation : 17 mai 2022 Affiché le : 03 JUIN 2022 Nombre de délégués : 36 Nombre de présents : 19 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 23	L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-cinq mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

Aubignan : absent	Crillon le Brave : Mme LIMET	Le Beaucet : Excusé	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : M. MAZAS
Aurel : excusé/a donné pouvoir	Ferrassières : Excusé	Loriol du Comtat : excusé	Saint Christol : M. CAPDEGELLE	Vacqueyras : M. BERNARD
Beaumes de Venise : Excusé/a donné pouvoir	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : absent	Saint Didier : M VEVE	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : excusé	Gigondas : excusé	Malemort du Comtat : M. ROUX	St Hippolyte Graveyron : absent	Villes/Auzon : M. TORELLI
Bédoin : excusé	Lafare : M. ANRES	Mazan : Mme AUDRIN	St Pierre de Vassols : excusé/a donné pouvoir	
Blauvac : M. POITEVIN	La Roque Alric : absent	Méthamis : Mme ZIANE-COMBE	Saint-Trinit : excusé/a donné pouvoir	
Carpentras : M. BELHOMME	La Roque sur Pernes : excusé	Modène : M. ALLEGRE	Sarriens : Mme BARDET	
Caromb : Mme MICHELIER	Le Barroux : Mme THEOULLE	Monieux : absent	Sault : excusé	

Excusés ayant donné procuration : Madame Raymond (Saint Pierre de Vassols) à Monsieur Jouve (Flassan) ; Madame PONGE (Beaumes de Venise) à Monsieur Vève (Saint Didier) ; Monsieur Jouve (Aurel) à Monsieur Roux (Malemort du Comtat) ; M. Archange (Saint Trinit) à Monsieur Capdegelle (Saint Christol)

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Ghislain ROUX a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 05-2022 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu les articles L5711-1, L5211-1, L 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport du Président,

Le comité syndical,

